

FOUAD,  
RACHID, REDOUANE  
ET ATILA

Ils sont en train de perdre leur passeport. Nés ou arrivés en bas âge en France, ils sont artisans, commerçants, pères de famille, pas délinquants. Leur tort? Ils se sont juste trouvés au mauvais endroit en même temps que de vrais terroristes. Ils ont fait de la prison. Leur famille a vécu l'enfer. Leurs avocats considèrent leurs condamnations infondées. Nous avons rencontré ces victimes collatérales de la lutte contre le terrorisme.



*En haut, Redouane Aberbri et Fouad Charouati. En bas, Attila Turk et Rachid Ait El Hadj, posant chacun avec leur pièce d'identité française.*

# Français

# SANS PATRIE

PAR MARIE DESNOS - PHOTOS THIERRY ESCH

**L**e 6 octobre, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé avoir proposé au Premier ministre, Manuel Valls, la déchéance de nationalité française de quatre Franco-Marocains et d'un Franco-Turc condamnés en 2007 à des peines de six ou huit ans d'emprisonnement pour « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste ». Dès le lendemain, les décrets étaient signés. Fouad Charouali, Rachid Aït El Hadj, Bachir Ghoumid, Redouane Aberbri et Attila Turk sont les premiers citoyens visés par l'arsenal antiterroriste que le gouvernement cherche à mettre en place. Cette sanction très lourde et très rare prévue par l'article 25 du Code civil vient les frapper cinq à six ans après qu'ils ont purgé une peine apparemment fondée sur aucun élément matériel ni aucun acte préparatoire, selon leurs avocats aujourd'hui. M<sup>es</sup> Elisabeth de Boissieu, Jean-Pierre Spitzer et William Bourdon ont déposé un référé suspension, qui a été rejeté par le Conseil d'Etat le 20 novembre, ainsi qu'un recours pour excès de pouvoir, qui est en cours d'examen. Partagés entre le désespoir et la volonté de faire reconnaître leur statut de « victimes collatérales de la lutte contre le terrorisme », ils sont aujourd'hui déterminés à « aller jusqu'au bout » de leur combat. « On n'a plus rien à perdre », lâche Fouad Charouali.

## **FOUAD CHAROUALI : Quatre jours sans manger et sans boire, 16 interrogatoires, des menaces...**

Il est né en 1975 à Tamsame, au Maroc. Arrivé en France à 3 ans, il a acquis la nationalité française à 16 ans, par l'effet collectif attaché à la naturalisation de son père, Abdesslam, un ancien élu RPR de Mantes-la-Jolie. En échec scolaire, Fouad décide de s'inscrire, en 1991, dans un institut où l'on enseigne la langue arabe en Syrie. A cette époque, les termes Al-Qaïda et Ben Laden ne font pas partie du langage courant ; la Syrie est un pays ami, où l'on voyage sans être suspecté de velléités terroristes. Un contexte qu'on a tendance à oublier, et qui est même devenu « indicible », comme le déplore M<sup>e</sup> Bourdon. « Au bout de six ans d'études, on pouvait y obtenir le baccalauréat, explique Fouad. J'avais l'intention de revenir ensuite en France pour y faire des études supérieures. » Là-bas, il s'immatricule auprès de l'ambassade de France, communique son adresse : une transparence que ni le juge d'instruction ni celui de la 16<sup>e</sup> chambre correctionnelle n'entendent comme argument à décharge.

Sept ans après son retour en France, le piège se referme. Le 5 avril 2004, le GIGN débarque chez lui en faisant exploser la porte. « Ils ont fait irruption, cagoulés, avec leurs chiens, se souvient l'homme qui a aujourd'hui 40 ans. Imaginez pour ma fille de 4 ans : elle est encore traumatisée et les thérapies n'y font rien. Elle est stressée, en échec scolaire à son tour. Mon autre fille avait 9 mois... »

Fouad se retrouve en garde à vue avec Rachid, Bachir, Redouane et Attila. Ils vivent un enfer. Treize pour quatre places. La plupart dorment attachés sur une chaise. Quand ils le peuvent... Car au cours de ces quatre jours, ils subissent des interrogatoires de quatre heures toutes les deux heures, avec la lumière en permanence. « Quatre jours sans manger et sans

Fouad Charouali, électricien, chez lui à Mantes-la-Jolie avec ses enfants.



boire, alors qu'on menace de mettre ta femme en prison et tes enfants à la Ddass, renchérit Fouad Charouali. Alors oui, au bout du 16<sup>e</sup> procès-verbal, j'ai dit : « OK je fais partie du GICM ! » Mais qu'est-ce que vous auriez fait à ma place ? C'était de la torture ! »

Le GICM, Groupe islamique combattant marocain, est accusé d'avoir organisé les attentats de Casablanca, qui ont fait 45 morts dont 3 Français et 12 kamikazes le 16 mai 2003.

On a reproché à Fouad et à ses compagnons d'infortune leurs liens avec des cadres de ce mouvement, notamment avec Al-Tayeb Bentizi, imam à Mantes-la-Jolie alors qu'ils étaient enfants avant d'être condamné au Maroc pour sa participation à ces attaques. En clair, dénoncent leurs avocats, leur tort aurait été de « ne pas avoir su, de manière prémonitoire, que parmi leurs relations figuraient des personnes qui deviendraient par la suite des terroristes et commettraient l'innommable ».

Ils sont mis en examen pour délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, un chef d'accusation qui échappe à l'échelle d'élévation des peines propre aux actes de terrorisme et relève de la compétence du tribunal correctionnel. A l'ouverture de leur procès, il est bien spécifié qu'aucun n'est poursuivi « en qualité d'auteur ou de complice des attentats de Casablanca ». Les familles des victimes de ces attaques ont d'ailleurs renoncé à se porter partie civile. Alors pourquoi tant d'acharnement ? L'institution judiciaire semble sourde et aveugle, une machinerie impossible à arrêter. Le 11 juillet 2007, ils sont condamnés à des peines de prison de six ans (pour Redouane Aberbri et Attila Turk), sept ans (pour Bachir Ghoumid, qui n'a pas souhaité être médiatisé, pour ne pas embarrasser son employeur) et huit ans d'emprisonnement (pour Fouad Charouali et Rachid Aït El Hadj).

Fouad est incarcéré à Fleury-Mérogis. Pas de chance : à cette époque, dans cet établissement sont également écroués un certain Chérif Kouachi – un des auteurs de la fusillade de « Charlie » – et Djamel Beghal, condamné pour un projet d'attentat contre l'ambassade des Etats-Unis à Paris. Encore un « lien » qui leur sera reproché, ce qui exaspère leurs avocats. « Ils n'ont jamais rencontré ces gens-là en dehors de la prison où on les a mis ! » s'indigne M<sup>e</sup> Spitzer. D'autant que Fouad Charouali nous a indiqué que Beghal était à l'isolement quand il était à Fleury et jure même ne jamais lui avoir adressé la parole. Il purge sa peine sans encombre et passe son baccalauréat.

A sa sortie de prison, en 2010, Fouad s'est parfaitement réinséré. L'électricien a refait sa vie, tant bien que mal, jusqu'à ce que sa « troisième peine », comme il l'appelle – les deux premières étant sa condamnation et le regard des autres en sortant de détention –, lui tombe sur la tête.

En 2012, après une promesse faite à sa femme pour oublier toutes ces épreuves que sa famille avait subies, il va les emmener en vacances à Dubaï. «J'avais nos billets, qui avaient coûté 1500 euros, ma réservation d'hôtel, de 3000 euros», détaille-t-il, insistant sur l'importance de ce voyage, dans lequel il a englouti toutes ses économies. Mais, lors de l'escale à Munich, c'est le coup de massue. «On m'arrête en me disant: "Tu es un terroriste, on va t'extrader au Maroc." Il apprend que le pays n'a toujours pas levé son mandat d'arrêt de l'époque... Son monde s'écroule. «J'entame une grève de la faim et de la soif. Ils me mettent dans une chambre froide, tout nu. Ils ont rempli un verre d'eau du robinet: elle était toute verte. Je dormais à même le béton. J'y suis resté trois jours.» Jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Mais c'est seulement trois mois plus tard que son avocate, arguant de la torture pratiquée au Maroc, réussit à le faire libérer. «M<sup>e</sup> Kristiana Bianco m'a dit: "Monsieur, je ne sais même pas pourquoi vous avez été condamné. Votre dossier est vide. Vous avez perdu six ans de votre vie."» Elle l'encourage alors à porter son affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), mais il n'en a «pas le courage».

Alors, encore une fois, il essaie d'aller de l'avant, de se faire oublier de la justice et de s'occuper de sa femme et de ses quatre enfants, aujourd'hui âgés de 1 an et demi à 16 ans, tous nés en France et scolarisés. Mais comment vivre serein lorsque l'on risque à tout moment d'être expulsé? Si, comme ses amis, il continue à travailler, il n'en a théoriquement plus le droit – pas plus qu'à une couverture sociale, malgré ses droits déjà acquis. Comment subvenir aux besoins de sa famille? «Légalement, socialement, on est mort», résume Fouad Charouali.

## REDOUANE ABERBRI: Ni arme, ni argent, ni document, aucune preuve d'un quelconque soutien à une entreprise terroriste

Redouane Aberbri est né le 8 mai 1977 à Agadir, au Maroc. Arrivé en France à l'âge de 1 an, il acquiert la nationalité française en 2001 par son mariage avec une Française. En échec scolaire dans sa banlieue des Mureaux, il commence à s'en sortir en se lançant dans le commerce. C'est ainsi, en allant se fournir en textile au grand bazar d'Istanbul, en Turquie, où il se rend régulièrement à la fin des années 1990, qu'il aurait croisé un certain Noureddine Nafia, «qui était là aussi pour faire son business», dit-il, mais sera par la suite condamné à vingt ans de réclusion pour les attentats de Casablanca, et détenu au Maroc. «C'est cette fréquentation, à défaut d'éléments matériels et tangibles, qui est au cœur de la déclara-

(Suite page 112)



Rachid Ait El Hadj (à g.) et Redouane Aberbri dans leur agence de voyages aux Mureaux.

## M<sup>e</sup> William Bourdon, un de leurs avocats Confusion, amalgames, suspicion et... calcul politique

François Hollande a annoncé, quelques jours après les attentats du 13 novembre, vouloir élargir la déchéance de nationalité aux Français condamnés pour «un crime constituant une atteinte grave à la vie de la nation» – seuls peuvent aujourd'hui être déchus les binationaux ayant acquis la nationalité française. Cette mesure, qui fait l'objet d'un vif débat, est intégrée dans le projet de réforme constitutionnelle qui doit être examiné à l'Assemblée nationale entre le 4 et le 8 février. M<sup>e</sup> Bourdon nous donne son avis sur cette actualité et l'impact qu'elle pourrait avoir sur ses clients.

### Paris Match. Le climat semble défavorable à vos clients...

M<sup>e</sup> William Bourdon. Oui et non. Oui, parce qu'on sent qu'il y a, s'agissant des affaires administratives, une forme de vitrification, un peu comme après les attentats de 2001 aux Etats-Unis – mais l'échelle n'est pas la même. Comme si les juges étaient imprégnés de l'idée qu'ils sont partie prenante d'un devoir d'intransigeance face à la menace terroriste; même au prix d'un certain nombre de principes. Le risque est là, sous nos yeux: il y a encore quelques années, les juges administratifs n'acceptaient les «notes blanches» [des services de renseignement, ni datées ni signées] que de façon circonspecte; ils considéraient que cela ne valait pas démonstration absolue de la réalité des faits imputés à des justifiables. Aujourd'hui, à la lecture d'un certain nombre de décisions, on a l'impression que les notes blanches fondent les démonstrations du ministre de l'Intérieur, s'agissant notamment d'assignations à résidence. C'est le signe d'une diabolisation larvée de tous ceux sur lesquels pourrait peser le moindre soupçon, y compris quand il est, comme trop souvent, dénué du moindre fondement.

Nous attendons du Conseil d'Etat et de l'ensemble des juges administratifs d'être à la hauteur de leur mission: rappeler qu'ils sont aussi les gardiens des principes de liberté et que, comme je l'avais plaidé devant le juge des référés, le droit et la justice ne peuvent pas se fonder sur la confusion, les amalgames et les soupçons. Or ce sont ces logiques qui irriguent à présent trop souvent les dossiers du ministère de l'Intérieur.

On est dans une logique où il semble légitime de déchoir de la nationalité, d'assigner à résidence au bénéfice d'une envisageable dangerosité, responsabilité, sur la base de notes blanches qui nous menacent d'arbitraire.

### Que pensez-vous du projet de réforme constitutionnelle?

Je suis absolument hostile au projet. Je suis atterré, comme beaucoup, par le piège dans lequel le gouvernement s'est enfermé. Il est difficile de se soigner d'un poison autoadministré. La philosophie de la constitutionnalisation, comme l'ont rappelé de nombreux professeurs, n'est pas de contourner les grands principes qui gouvernent notre Etat de droit: «La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.» Or, ici, on viole gravement l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, selon lequel tous les citoyens sont libres et égaux en droit sans distinction d'origine, de race ou de religion. De façon mécanique, cette réforme encourage le soupçon et l'insécurité pour les binationaux, introduit une attitude de discrimination et n'est pas efficace puisque les terroristes qui sèment la barbarie n'en ont rien à faire de la couleur de leur passeport. Nous constatons hélas que tout cela n'a obéi qu'à un calcul politique qui risque fort de se refermer sur ceux qui en ont été les initiateurs. ■

Interview Marie Desno



Attila Turk chez lui, à Mantes-la-Jolie

tion de culpabilité», rappellent ses avocats. Redouane vit alors le même calvaire que Fouad et les autres: arrestation avec fracas en 2004, garde à vue au cours de laquelle il dit avoir découvert le nom du GICM. « On nous a présenté un certain (Mohamed) El Guerbouzi comme chef du réseau terroriste en Europe », relate-t-il. Britanno-marocain, ce dernier n'a finalement jamais été inquiété en Grande-Bretagne, où il vivrait toujours. « On nous a alors sorti un Marocain (Bentizi) qui a cité nos noms sous la torture. On a essayé de se défendre comme on pouvait mais il n'y avait rien à faire », poursuit-il. Pourtant, « on n'a trouvé ni arme, ni argent, ni document de propagande, aucune preuve pour attester d'un quelconque soutien à une entreprise terroriste, poursuit Redouane Aberbri. Néanmoins l'instruction était totalement à charge ». Redouane se souvient du juge Bruguière le menaçant : « On va vous envoyer en paquet-cadeau chez les Marocains, qui ont d'autres manières de faire. » Des propos relayés par Human Rights Watch en 2008, dans un rapport pointant les méthodes de l'antiterrorisme. « Toutes les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus ont évoqué les pressions psychologiques extrêmes subies pendant leur garde à vue », confirme l'organisation de défense des droits de l'homme. « On s'est dit: "Il y a une justice, ça va se terminer!" Mais au lieu de ça on a été victimes d'une mascarade judiciaire. Au bout de trois ans d'instruction, on a écopé d'une peine qui reposait exclusivement sur les aveux de garde à vue. On a essayé de s'en expliquer lors de notre procès, mais personne ne nous écoutait », continue Redouane.

## LEURS AVOCATS:

### « Nos clients sont marqués du sceau de l'infâmie, l'autorité leur refuse leur droit à l'oubli malgré l'exécution des peines »

Il fait partie des trois – avec Rachid Aït El Hadj et Attila Turk, qui n'est pas allé jusqu'au bout – à avoir eu le courage de faire appel. En vain. Le deuxième procès fut, selon lui, le même « spectacle ». « J'ai hésité à me pourvoir en cassation, mais j'ai fait le calcul: il me restait quelques mois à tirer, j'ai laissé tomber », regrette-t-il aujourd'hui. A la prison de Nanterre, il a lui aussi passé son baccalauréat. Depuis sa libération en 2009, il a créé son agence de voyages avec son frère, « à la sueur de mon front » dit-il. Contrairement à Fouad Charouali qui ne voyage plus depuis le traumatisme de 2012, lui parcourt le monde – malgré les heures qu'il perd à chaque contrôle aux frontières... En dépit des séquelles, des dettes qu'ont laissées ces procédures et du défaut d'accompagnement après la prison, l'ex-détenu poursuit sa route, « sans haine ». Fier: « Mon téléphone est allumé 24 heures sur 24, bien qu'on soit sur écoute. Je m'en fiche, je ne change jamais de numéro et je raconte toute ma vie. Je n'ai rien à cacher! Et on est habitués à ne plus avoir de vie privée. On vit avec. Mes contrôles fiscaux sont toujours nickel, je paie 8000 euros d'Urssaf tous les trimestres, on embauche des gens qui étaient au chômage, et on propose des voyages payables trois fois sans frais dans notre ville populaire. Tout le bien que nous apportons à cette société, cela, on s'en fiche, s'emporte-t-il. Nous sommes des exemples de réinsertion, mais on s'en fiche! »

En admettant que le temps puisse refermer leurs blessures, l'acharnement dont ils font l'objet les rouvre, encore et encore. « Nos enfants sont traumatisés, nos femmes sont traumatisées, nos parents sont traumatisés! Comment vivre dans ces condi-

tions? Comment un ministre de la République peut-il dire: "J'ai demandé la déchéance de nationalité à cinq terroristes" alors que nous n'avons rien à nous reprocher, que nous condamnons haut et fort toute forme de terrorisme? » Quand Manuel Valls est venu aux Mureaux le 26 octobre, Redouane est allé l'accueillir avec son fils. « Je l'ai pris par la main et je lui ai dit: "Vous m'avez déchu de ma nationalité, dites-moi pourquoi." Il s'est sauvé. » Il ajoute: « Les autorités n'ont tellement rien à se mettre sous la dent qu'elles sont allées chercher un dossier vieux de plus de douze ans » à des fins électoralistes. Cette poignée de condamnés sont-ils, comme ils le disent, les boucs émissaires d'un système défaillant ?

Leurs avocats tirent cette conclusion. « Nos clients doivent leur déchéance à la présomption qui pèse toujours sur eux et dont ils ne peuvent – en dépit de leurs nombreux efforts – se libérer totalement. Marqués du "sceau de l'infâmie", ils doivent désormais servir d'"exemple" alors même qu'ils n'appartiennent pas à la catégorie de personnes que l'autorité publique entend légitimement et inlassablement combattre. Ils sont comme marqués au fer rouge depuis la condamnation, et l'autorité leur refuse leur droit à l'oubli, malgré l'exécution de leur peine. Le décret s'analyse comme une décision purement politique, qui s'inscrit dans un calendrier électoral précis. » Les élections régionales – le dernier scrutin avant la présidentielle de 2017 – ont en effet eu lieu les 6 et 13 décembre 2015, soit deux mois après leur déchéance. Un calendrier qui a « encouragé », selon eux, « les autorités à envoyer un message fort à l'opinion publique », et ce d'autant plus « à l'heure où les extrémismes prospèrent ». Les attentats du 13 novembre et le débat qui se poursuit encore sur la réforme constitutionnelle ne font qu'appuyer leur thèse... « Il convient de satisfaire le besoin toujours grandissant de mesures répressives de la population pour montrer que le terrorisme ne reste pas impuni. Au risque de bannir des personnes qui ne présentent aucun danger », regrettent les avocats dans leur référé suspension rédigé en octobre 2015. « La déchéance de nationalité est une des mesures les plus violentes que peut prendre la République, remarque M<sup>e</sup> Bourdon. Elle met la personne concernée dans une situation de paria, et n'est, de ce fait, prononcée que de manière exceptionnelle », pour des affaires très urgentes, ce qui n'est, selon lui, absolument pas le cas de ses clients. « Accepter leur déchéance ouvre la boîte de Pandore, car c'est l'accepter pour de nombreux jeunes Français qui, tout en étant à des années-lumière d'une quelconque adhésion à la violence et au terrorisme, sont, en raison d'une mauvaise rencontre au mauvais moment, injustement hypercriminalisés, détaille l'avocat. Chacun peut anticiper les effets catastrophiques d'une telle mesure. » Des dérapages qui pourraient se reproduire... ■

Marie Desnos @madesnos